

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Vendredi 15 Avril 2016 - 18h10 - Mairie de Saint-Laurent

Compte Rendu N° 15

Date convocation : 05/04/2016

Présents : BAROUSSE Laurent, BORDES Yves, DUPIN Christian, FAUCHER Béatrice, PITOUT Daniel, SAUBESTRE Isabelle, MONGIN Stéphane.

Procuration : VILLA Daniel donne procuration à BORDES Yves.

Absents : BEN ALLAL Richard, SAURIAC Robert, DUFOUR Thierry.

Liste d'émarginement en annexe

Ordre du Jour :

- 1- Approbation du Dernier Conseil Municipal du 11/03/2016
- 2- Vote des taux d'imposition 2016
- 3- Vote du budget 2016
- 4- Retrait de la compétence PLU de la Communauté de Communes des Portes du Comminges
- 5- Nouvelle répartition des sièges des conseillers communautaires de la communauté de communes des portes du Comminges
- 6- Aménagement de la Houyrière
- 7- Rénovation calvaire demande de subvention
- 8- Questions diverses.

Monsieur Daniel PITOUT, Maire de Saint-Laurent sur Save, ouvre la séance de Conseil Municipal à 18h10 et présente l'ordre du jour du conseil municipal.

Madame FAUCHER Béatrice est nommée secrétaire de séance.

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 11/03/2016

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVE A L'UNANIMITE

2- Vote des taux d'imposition 2016

DELIBERATION N°10-2016

Vu les articles L.2311-1 et suivants, L.2312-1 et suivants et L.2331-3 du CGCT,
Vu le Code Général des impôts,
Vu les lois des finances annuelles,
Vu l'état n°1259 portant notification des bases nettes d'imposition des quatre taxes directes locales et des allocations compensatrices,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **Fixe** les taux d'impositions 2016 comme suit :

	Taux imposition 2016	Taux imposition 2015
Taux d'habitation :	13.28 %	13.28 %
Taxe sur le foncier bâti :	4.91 %	4.91 %
Taxe sur le foncier non bâti :	39.30 %	39.30 %
CFE :	21.74 %	21.74 %

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

3- Vote du budget

DELIBERATION N°11-2016

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2016.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2016 proposé par Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le budget primitif 2016 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	174 504.00 €	174 504.00 €
Section d'investissement	87 125.00 €	87 125.00 €
TOTAL	261 629.00 €	261 629.00 €

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

4- Retrait de la compétence PLU de la Communauté de Communes des Portes du Comminges

DELIBERATION N° 12-2016

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de son assemblée du 8 février 2016 (délibération n° 07/2016), le Conseil Communautaire a décidé de demander le retrait de la compétence " Elaboration, modification et révision de documents d'urbanisme au sens des dispositions du code de l'urbanisme ((PLU et carte communale)" de ses statuts.

Les statuts de la Communauté de Communes des Portes du Comminges doivent être modifiés et rédigés ainsi :

Article 3 / Chapitre A) Compétences obligatoires,

Paragraphe 1 Aménagement de l'espace communautaire,

- Elaboration, modification et révision d'un schéma de cohérence territoriale (SCOT) et de schémas de secteur ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire.

- Contractualisation dans le cadre du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Comminges Pyrénées.

L'article L.5211-17 du CGCT prévoit que le Conseil Municipal de chaque commune membre de l'EPCI dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification, pour se prononcer sur l'acceptation de ces modifications.

Compte tenu de ces éléments, et

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **Accepte** la modification des statuts telle qu'elle lui a été présentée, et ce en application de l'article L.5211-17 du CGCT,

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

5- Nouvelle répartition des sièges des conseillers communautaires de la communauté de communes des portes du Comminges

DELIBERATION N° 13-2016

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-41 du 3 mars 2016 portant modification du nombre et de la répartition des sièges de conseillers communautaires de la Communauté de Communes des Portes du Comminges,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que :

le nombre de sièges revenant à la commune, à l'issue de cette nouvelle répartition s'élève à 1

les conseillers communautaires représentant les communes de moins de 1 000 habitants au sein de l'organe délibérant de la Communauté de Communes des Portes du Comminges, sont conformément à l'article L. 273-11 du code électoral, les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Il appartient au Conseil Municipal de prendre acte par délibération, et de rendre publique l'identité du conseiller communautaire de sa commune et le cas échéant, celle du suppléant, par voie d'affichage et dans les délais prévus par la loi.

Entendu l'exposé de son Président, le Conseil Municipal, prend acte que les conseillers communautaires de la commune de Saint Laurent sont :

Le Maire : Monsieur Daniel PITOUT, conseiller titulaire

Le 1er adjoint Monsieur Christian DUPIN, conseiller suppléant

6- Aménagement de la Houyère

DELIBERATION N° 14-2016

Aménagement de la Houyère au droit du pont sur une longueur de 38.00 ml.

Option 1 :

- Terrassement et évacuation des sédiments
- Mise en place de blocs, latéraux, centraux et au droit du seuil,
- pose d'un géotextile coco tissé
- terre végétale
- Plantation de 560 hélophytes

Montant 2749.70€ TTC

Option 2 :

- Terrassement et évacuation des sédiments,
- Mise en place de centraux et au droit su seuil
- Pose de boudin en coco
- Pose d'un géotextile coco tissé
- Terre végétale
- Plantation de 800 hélophytes

Montant 3 226, 72€ TTC

après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de choisir l'option 2

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

7- Rénovation calvaire demande de subvention

DELIBERATION N° 15-2016

Vu les délibérations en date du 16/10/2015, concernant la rénovation du calvaire pour un montant estimé à 4 715,00€ HT,

le conseil Municipal, après délibération,

Approuve et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle auprès du ministère de l'intérieur.

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

APPROUVEE A L'UNANIMITE

8- Questions diverses.

Néant

Le Maire,
Daniel PITOUT

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.